

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	2

Date de la convocation
4 février 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
20/02/2020

et publication le
20/02/2020

L'an deux mille vingt, le 13 février à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle commune de la cité administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Fabienne Perrot – Michel Jan – Martine Connan – Lionel Gainon – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Marie-Josée Fercoq – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Daniel le Caër – Claude Bernard – Eric Bréhin

Monsieur Jean-Louis Mobuchon donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Georges Galardon

Soutien aux événements touristiques

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a validé, en avril 2015, la dernière mouture de la charte de partenariat relative à l'organisation d'événements touristiques sur le territoire du Kreiz Breizh.

Depuis, le montant de la subvention ne peut excéder 50 % des dépenses affectées aux animations Grand Public. Ainsi les montants définis à partir du croisement de deux variables, à savoir le nombre de jours couverts par l'événement et le nombre de visiteurs attendus, restent la référence du cadre d'intervention mais deviennent les montants plafonds à allouer aux associations.

En juin 2015, la commission avait suggéré de scinder la tranche de fréquentation pour les événements accueillant moins de 2000 visiteurs en échelons progressifs. Depuis, sont appliqués les niveaux d'instruction suivants :

Nombre de jours \ Nombre de visiteurs	Nombre de jours		
	1 jour	2 à 4 jours	5 jours et plus
moins de 500 visiteurs attendus	500 €	1 000 €	1500 €
de 500 à 2000 visiteurs attendus	1 000 €	1 500 €	2 000 €
de 2000 à 5000 visiteurs attendus	2 000 €	2 500 €	3 000 €
plus de 5000 visiteurs attendus	3 000 €	3 500 €	4 000 €

La commission du 6 février 2020 a appliqué ce cadre à 4 dossiers de demande de subvention :

Événements et associations porteuses	Durée et Lieu	Prévision de fréquentation	Aide proposée	Observations
<p>Empreintes d'Artistes - du 1^{er} au 16 août 2020 par Ligne de Légende (6^{ème} édition)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} résidence d'artistes en avril/mai à Lescouët-Gouarec : création d'un spectacle d'art vivant. - Festival le long du Canal sur le thème « le livre et l'écrit » : arts plastiques, salon du livre, livres d'artistes, métiers du livre, rencontres autour de l'évolution du livre, estampes, gravure.... - Accueil d'artistes sud-américains (Pérou, Bolivie, Venezuela), expositions et concerts... - Ateliers d'écriture et d'arts plastiques... - Ateliers en direction du milieu scolaire... - Fest Deiz, animations musicales et balade contée 	<p>2 semaines Lescouët-Gouarec Mellionnec Plélauff Gouarec</p>	<p>+ de 5000 visiteurs</p>	<p>4 000 €</p>	<p>même subvention qu'en 2019 avec 5012 visiteurs.</p>
<p>Guerlédan Sports Nature - 30 et 31 mai 2020 par Guerlédan Sports Nature (16^{ème} édition)</p> <p>Village d'animations et d'initiations aux sports nature et sports adaptés.</p>	<p>2 jours Bon Repos sur Blavet</p>	<p>+ de 5000 visiteurs</p>	<p>3500 €</p>	<p>même subvention en 2019 + de 12 000 visiteurs</p>
<p>Art Mein Glaz Festival - 8, 9 et 10 mai par Thalie de Nantes à Brest</p> <p>Fête maritime à l'Etang des Sources : Festival autour du modélisme, de l'art, de la culture, de la musique et du patrimoine maritime, Avec parade de maquettes navigantes, ateliers d'initiations, expos d'artistes et photographes, films, conférences, concerts, marché artisanal et spectacle nocturne.</p>	<p>3 jours Maël-Carhaix</p>	<p>+ de 2000 visiteurs</p>	<p>2 500 €</p>	<p>Evènement bisannuel En 2018 sur 2 jours pratiquement 2000 visiteurs = 1500 €</p>
<p>Programmation Fêtes nautiques sur le Canal par Thalie de Nantes à Brest :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fête du Canot sur le Canal ! du 12 au 14 juin : navigation sur la section du canal 22 réhabilitée, escales à l'Abbaye de Bon Repos, à Gouarec et à Plélauff, fête des équipages, ateliers médiation patrimoine, jeux, expos, pratiques nautiques, bateaux pop pop, matelotage..... 	<p>6 jours Bon Repos sur Blavet Gouarec Plélauff Mellionnec Glomel</p>	<p>+ de 2000 visiteurs</p>	<p>3 000 €</p>	<p>1^{ère} demande avec la volonté de reconduire, tous les ans, à la même période, chaque évènement</p>

<p>- Ça cartonne à la Pitié ! le 2 août à Mellionec : accueil et démonstration de bateaux en carton, atelier de construction d'un bateau en carton recyclé, mise à l'eau, pique-nique festif....</p> <p>- Fête de la Godille à Glomel ! 22 et 23 août : en partenariat avec ALAC CB et AMV, cours de godille, balades en kayaks, concerts, film, expos, conférence, musée des bagnards, tranchée de Glomel, visite guidée de la réserve...</p>				
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire,
Décide, à l'unanimité,

D'attribuer dans le cadre des événements décrits ci-dessus, les subvention suivantes :

- une subvention totale de **4000 € à l'association Ligne de légende**, soit 2800 € (70%) sur une base forfaitaire et 1200 € (30%) sur présentation du bilan de l'événement.
- une subvention totale de **3500 € à l'association Guerlédan Sport Nature**, soit 2450 € (70%) sur une base forfaitaire et 1050 € (30%) sur présentation du bilan de l'événement.
- une subvention totale de **2500 € à l'association Thalie de Nantes à Brest**, soit 1750 € (70%) sur une base forfaitaire et 750 € (30%) sur présentation du bilan de l'événement.
- une subvention totale de **3000 € à l'association Thalie de Nantes à Brest**, soit 2100 € (70%) sur une base forfaitaire et 900 € (30%) sur présentation du bilan de l'événement.

Le Président,
Jean-Yves Philippe

